

SURETE DEPARTEMENTALE DES
BOUCHES DU RHONE
2, RUE ANTOINE BECKER
13002 MARSEILLE
Tel : 04 31 39 85 66
Code INSEE :

P. V. : n°2019/002124

AFFAIRE :

C/Lionel AUBERT
HARCELEMENT MORAL

OBJET :

Retranscription des vidéos
publiées par Mr AUBERT Lionel

PROCES-VERBAL

PV n° 08386/2019/002124

L'an deux mil dix-neuf,
Le onze septembre, à quatorze heures

Nous, 1058311
GARDIEN DE LA PAIX
En fonction à Sureté Départementale UFAG B A S

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à MARSEILLE

--- Nous trouvant au service,
--- Vu le dossier de procédure n° 2019/002709, en date du 12/04/2019, établi par :
CIAT DE MARTIGUES,
--- Poursuivant l'enquête en la forme préliminaire,
--- Vu les articles 75 et suivants du Code de procédure pénale, ---

--- Retranscrivons les vidéos publiées par Mr AUBERT Lionel extraites de Youtube,
à savoir:---

--- Une première vidéo publiée il y a 3 ans, supportant l'intitulé "Des policiers ont-ils créé des fausses plaintes en réponse au Premier Minstre", d'une durée de 06 minutes et 46 secondes ---

--- Constatons dès les premières secondes de la lecture de la vidéo un post de couleur blanc sur fond noir où il est écrit "**Certains policiers peuvent-ils avoir créé de FAUSSES PLAINTES suite à une demande du Premier Ministre?**" ---

--- Dès la 7ème seconde, constatons que Monsieur AUBERT apparaît à l'écran devant un fond d'écran orangé ---

--- Le champ de vision ne permet pas de voir avec quel appareil l'intéressé se filme mais l'image est de bonne qualité ---

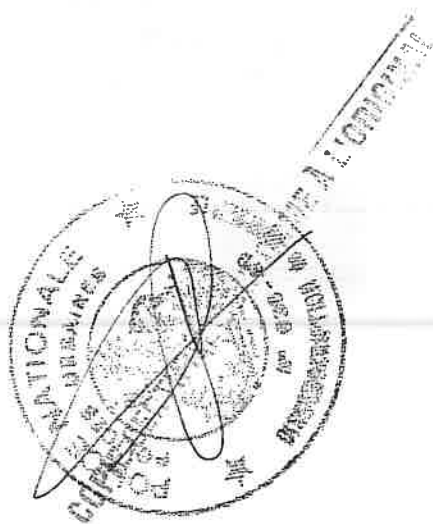
--- Constatons que ce dernier regarde l'objectif et s'adresse en ces termes: ---

--- "**Bonjour, il y a quelques mois je vous avais fait part d'un courrier de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône, c'est à dire le chef des Commissariats de Police, euh du département, qui faisait état de 8 plaintes que j'aurai déposé contre mon épouse depuis 2008. Alors 2008 en plus c'est très vieux et je n'avais jamais déposé ce type de plaintes, euh à cette époque, et surtout la quantité, 8 plaintes euh j'ai démenti il y a quelques mois euh, avoir déposé tant de plaintes et je pensais que ça allait en rester là.**" ---

--- Dès la 40ème seconde, constatons que Monsieur AUBERT montre un courrier émanant de l'Inspecteur Général de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône, dont la lecture est assez floue, portant des anotations, notamment "FAUX" en écriture majuscule rouge et des ratures.---

--- Dès la 43ème seconde, Monsieur AUBERT réapparaît à l'écran et s'adresse en ces termes : ---

--- "**Et bien non, il y a eu, il y a une quinzaine de jours ou trois semaines, une lettre a été envoyée à mon domicile, à mon adresse, euh, qui est un procès-verbal en vue d'une convocation pour une audition libre ect, tels articles du code de procédure pénale, sous brigadier d'Istres et ils avisent mon ex épouse, chez moi, ça fait longtemps, ça fait plus de deux ans qu'elle n'habite plus ici. Donc, voilà donc, demeurant 26 Boulevard Frédéric Mistral à Istres, que dans le cadre ect, elle sera, alors moi je vais le mettre au**



conditionnel, eux ils ont mis, ils ont mis euh du passé composé de l'indicatif mais donc pour moi, elle serait supposée d'avoir commis ou tenté de commettre l'infraction de vol simple." ---

--- "Mais je n'ai jamais, d'abord je n'ai jamais porté plainte contre mon épouse pour des vols à mon domicile dans ce cadre là et en 2015, et surtout que cette convocation renforce l'idée que j'avais, suite au courrier de la Direction Départementale de Sécurité Publique" ... ---

--- *Monsieur AUBERT montre une convocation où il a anonymisé le nom/prénom du fonctionnaire de police et le nom/prénom de la personne convoquée* ---

--- Il reprend son discours en ces termes : ---

--- "...Qu'il y a eu des plaintes qui ont été inventées dont on essaie de me faire porter le chapeau, c'est-à-dire, je n'ai jamais déposé 8 plaintes, je répète je n'ai jamais déposé 8 plaintes au Commissariat." ---

--- "Ni contre mon épouse, ni contre d'autres personnes, euh 2008 ou alors depuis euh, depuis au moins 3 ans, donc ça serait 2012."---

---"Euh la prescription Octobre 2012, euh, et ben y a rien et en plus sur le vol simple entre époux, on dit qu'il n'y a pas, bon aujourd'hui on est divorcé mais il n'y a pas de vol entre époux, ça n'existe pas donc j'ai un doute sur le fait que ce document puisse être vrai ou faux." ---

--- "Le doute que j'ai, c'est que le Commissariat a-t-il inventé 8 plaintes pour pouvoir m'envoyer chez un psychiatre, c'est-à-dire est-ce que quelqu'un chez eux à même signé, contrefait ma signature, sur des procès-verbaux c'est possible, peut-être c'est autre chose. Peut-être que y a eu ça. Donc qu'est-ce qui ont inventé les plaintes en mon nom. C'est la première idée. Donc ça ça rejoindrait le fait de m'envoyer chez un Psychiatre. Ils vont dire "ben Mr AUBERT il dépose pleins de plaintes et il ne sait même plus lesquelles". C'est faux, je sais très bien ce que je fais" ---

--- "Et la deuxième possibilité c'est un livre qui a été écrit par un policier de la BAC, qui m'a mit la puce à l'oreille. Le livre s'appelle "Le souffle des mots". Il a été écrit y a deux ans et il raconte certaines exjections commises par des policiers à Istres donc au Commissariat d'Istres." ---

--- *A 3 minutes et 24 secondes, constatons qu'il apparait la page de garde d'un livre sur fond noir. Le livre s'intitulant "le souffle des mots, blessé corps et âme" de Vico Troghu.* ---

--- Monsieur AUBERT reprend son discours en ces termes: ---

---"Donc il parle, là c'est l'auteur, "de Policiers des barbouzes, euh des Commissaires de Police, des Commandants, des Capitaines de Police et un nombre incalculable de Gardiens de la Paix. Le MIL alors ça serait, le mouvement initiatique des libertés, de mémoire alors c'est devenu une police parallèle, des fonctionnaires de police insignifiant à leur vie médiocre, bon alors ça c'est selon l'auteur. Et que le beau monde fascine. Leur vie peut changer du tout au tout" et c'est là que ça va devenir intéressant "ils sont prêt à falsifier, détruire des preuves ou mettre ADN sur les lieux d'un meurtre ou cambriolage, autres trafics ou ouvrir une enquête contre un entrepreneur parce que sa donation pour tel ou tel parti politique ou Maire, n'est pas à la hauteur ect ect" ---

--- "C'est à dire qu'il y aurait selon cet ancien policier de la BAC, de la Brigade Anti Criminalité, des policiers "barbouzes", qui seraient prêt à falsifier les choses et quand quand il y a cette histoire de fausses plaintes pour vol à mon adresse en 2015, ben ça veut dire quoi, ça veut dire que parce que les policiers, parce que certains policiers, il faut pas faire d'amalgame, certains policiers à Istres, euh feraient des faux documents, feraient des faux, créeraient des fausses plaintes pour vol. Ils inventeraient l'infraction de vol mais ils obtiendraient à mon adresse, ils obtiendraient l'autorisation de perquisitionner. Et à ce moment-là, je reprends ce qu'il dit dans le livre. Et ben ces policiers ils viennent déposer des objets volés chez moi et ils les retrouvent. Voilà donc ce sont des accusations graves." ---

--- " Euh je ne pensais pas devoir en faire une vidéo et j'ai écrit donc une

lettre au Commissaire, il y a maintenant une quinzaine de jours. Donc ce que je disais c'est que s'il s'agit d'une erreur, on corrige l'erreur tout simplement."---

--- "Et au bout de quinze jours, quand on a ce genre d'affirmation qui est très grave, surtout qu'elles répondent à une demande du Premier Ministre. C'est le Premier Ministre qui a fait descendre la demande en disant mais qu'est ce qui se passe, et quand donc le Premier Ministre c'est Mr BALSIN en ce moment, euh quand on a une demande des supérieurs, d'un Premier Ministre par exemple et que on fait un faux, y a quelque chose qui cloche." ---

--- "Et est-ce que ça veut dire que ces supérieurs tolèrent ce type d'agissement, je ne sais pas euh, c'est quelque chose de ouai de préoccupant." ---

--- "Alors oui j'en reviens au, à la lettre que j'ai faite au, au, au Commissaire de Police d'Istres, je l'avais envoyé en recommandée, ben le Commissaire il aurait pu tout simplement demander à un de ces agents, passez un coup de fil à Mr AUBERT, au bout de deux jours, dites lui que tout va bien on a corrigé".---

--- "Non ben ça fait 15 jours qu'il y a zéro réponse."---

---"Et c'est là que où je dis, ben est-ce que c'est vraiment une erreur ou bien c'est un piège tendu par ces policiers. Voilà euh. Merci pour votre attention euh à bientôt."---

--- A 6 minutes 36 secondes, constatons que la vidéo se termine par un post de couleur blanc sur fond noir où il est écrit: Réalisation Lionel Aubert, Diffusion libre, Sur YouTube, merci de cliquer sur "j'aime" et de partager ---

--- Une seconde vidéo s'intitulant **"Police: enterrer une plainte grâce à une expertise psy"** d'une durée de 03 minutes et 06 secondes.---

--- Constatons dès les premières secondes de la lecture de la vidéo un post de couleur blanc sur fond noir où il est écrit **"Police: Enterrer une plainte grâce à une expertise psy"** ---

--- Quelques secondes ensuite, constatons que Monsieur AUBERT apparaît à l'écran devant un fond d'écran orangé ---

--- Le champ de vision ne permet pas de voir avec quel appareil l'intéressé se filme mais l'image est de bonne qualité ---

--- Constatons que ce dernier regarde l'objectif et s'adresse en ces termes: ---

--- **"Bonjour, aujourd'hui on peut voir le rôle des psychiatres dans les enquêtes de police. On se souvient il y a quelques années, il y avait eu l'affaire Outreau, il y avait des psychiatres qui étaient intervenus dans cette affaire. Le Juge avait écouté ces psychiatres et puis résultat, on était amené à un gros scandale des innocents emprisonnés."** ---

--- A 27 secondes, apparaît un post blanc sur fond noir **"Après le scandale d'Outreau... quelles leçons tirer des erreurs des experts psychiatres?"** ---

--- **"Cet été à Istres, une femme a été retrouvée dans les rues du vieux Istres, à 500 mètres de chez moi, tuée de plusieurs coups de couteau. Elle avait des traces au cou et des traces au thorax. La police en une journée a résolu cette enquête."**---

--- **"On aurait dit que quelqu'un qui se retrouve mort en bas de chez lui avec des marques de couteau a été tué et ben non, au lieu de faire appel par exemple à des vrais experts, c'est-à-dire la Police Scientifique ect qui vont faire un relevé d'empreintes sur le couteau qui a été retrouvé, la Police d'Istres, la Police Nationale d'Istres, a eu la géniale idée de faire appel à un expert psychiatrique, ils auraient pu prendre un marabout, un expert marabout mais non, ils se sont limités à l'expert psychiatre. Cet expert psychiatre a conclu que la victime qu'on a retrouvé avec plusieurs coups de couteau, c'était tout simplement suicidée."**---

--- **"Donc elle était dans sa cuisine, elle s'est filée des coups de couteau au cou, dans le thorax et puis après elle s'est dit *"tiens je vais aller faire un tour en ville, je descends chez moi"* et puis elle est morte à la suite de ses**



blessures. C'était le 10/08/2014 à Istres."---

--- "Le Docteur, ce grand psychiatre "bip" qui lui aussi me convoque pour un examen psychiatrique parce que quand je porte plainte contre des policiers ça dérange." ---

--- A 01 minutes et 59 secondes apparait un post en écriture blanche sur fond noir "Une expertise "psy" pour neutraliser des plaintes?"---

--- "J'ai porté plainte en tant que victime auprès du Procureur ect qui a fais redescendre l'affaire au Commissariat d'Istres."---

--- "A Istres, comme peut-être d'autres Commissariat de France, les plaintes dérangent surtout si certaines plaintes visent des policiers. Alors qu'est-ce que la police a fais, je porte plainte contre un policier et les policiers me renvoient une convocation."---

--- Constatons que Monsieur AUBERT montre un papier qu'il commence à lire ---

--- "Il s'agit d'un Brigadier Chef de Police, j'ai masqué son nom, qui me convoque, moi victime, devant un psychiatre pour un examen psychiatrique, le 15 Octobre 2014, je n'y suis pas allée et je n'ai pas à y aller".---

---"Voilà en France ou en tout cas à Istres comment on fait quand une victime dépose plainte et bien on veut l'envoyer chez un psychiatre. On sait que les psychiatres en France font des erreurs et bien voilà. Une erreur de plus serait bienvenue pour le Commissariat d'Istres."---

--- A 03 minutes et 02 secondes constatons qu'il apparait un post blanc sur fond noir où il est écrit: "Réalisation: Lionel Aubert, Contact: lionel.aubert@yahoo.fr, Détails: <http://lionel.aubert.free.fr>, Merci de Partager à la diffusion"---

--- Fin de la vidéo ---

--- Une troisième vidéo publiée il y a 3 ans, supportant l'intitulé "Quand une policière enquête sur une plainte contre sa collègue...", d'une durée de 09 minutes et 26 secondes ---

--- Dès la première seconde, constatons que Monsieur AUBERT apparaît à l'écran devant un fond d'écran orangé ---

--- Le champ de vision ne permet pas de voir avec quel appareil l'intéressé se filme mais l'image est de bonne qualité ---

--- Constatons que ce dernier regarde l'objectif et s'adresse en ces termes: ---

--- "Bonjour, il y a à peu près un an, euh 10 mois, euh j'avais reçu une convocation chez un psychiatre, c'était une policière du Commissariat d'Istres qui avait émis ça à mon encontre. Bien sûr il n'y avait pas de raison, les policiers n'ont pas le droit en France d'envoyer les gens chez le psychiatre. Il n'y a que le Préfet et le Maire qui peuvent le faire, qui peuvent faire ça et même le Maire, il doit passer par l'autorisation du Préfet."---

--- "Donc c'était une convocation qui était illégale et en plus j'avais été convoqué en tant que victime, c'est-à-dire je porte plainte et euh, comme ma plainte dérangé el ben ce que dit le Commissariat et ben vous allez, vous allez chez un psy, psychiatre."---

--- "Et donc, je m'étais opposé à ça, j'avais fui, j'étais parti en région parisienne, parce que je pense que c'est un problème local à Istres et des Bouches-du-Rhône, qui est un peu, un peu spécial on va dire en matière de justice. En matière d'enquête. J'ai l'impression que dans notre région les choses ne se passent peut-être pas vraiment comme elles devraient se passer dans le reste de la France."---

--- "Donc en Région parisienne, ça allait bien, je suis passé devant le Tribunal Administratif de Paris puis devant le Conseil d'Etat. Alors même si l'affaire n'avait pas été jugée sur le fond, ce qui y a eu c'est que implicitement tout le monde était à peu près d'accord pour dire que cette convocation ne marchait pas, et j'étais redescendu chez moi, euh, au sein de ma famille."---

--- "Euh là, y a cet été, y a un mois, j'ai reçu une explication, une explication de ce qui s'est passé donc ça émane du Ministère de la Justice, euh direction des affaires criminelles et des grâces (Constatons que Mr AUBERT se met à lire un document et le commente) donc ce n'est pas n'importe quoi, on est bien dans une affaire enfin il y a eu une histoire criminelle derrière. Euh Bureau de



la police Judiciaire euh c'est-à-dire un policier, le Chef du Bureau de la Police Judiciaire qui me répond. Alors Monsieur, vous avez appelé l'attention de la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice oui, c'est Mme TAUBIRA, sur votre situation et plus précisément sur votre, euh sur le traitement réservé à vos plaintes".---

--- "Mme La Garde des Sceaux a pris connaissance avec attention de votre correspondance et m'a chargé de vous répondre. Voilà, euh en application de telle loi, le Garde des Sceaux n'intervient pas dans les affaires criminelles et au pénal, on le sait mais voilà. Il ressort, c'est là où ça devient intéressant, il ressort néanmoins des éléments transmis par le Parquet général près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence que vous avez déposé deux plaintes, c'est exact. La première à l'encontre d'un Fonctionnaire de Police du Commissariat d'Istres auquel vous reprochez des pressions exercées dans le cadre d'une précédente affaire, donc de l'affaire criminelle et la seconde en Juin 2014, à la suite de l'effraction et la dégradation volontaire de la porte de votre domicile, c'était à l'époque quand quelqu'un était rentré chez moi, avec deux policiers en planque devant mon domicile, à deux mètres de la porte, et quand j'ai questionné ces policiers "mais on vient de rentrer chez moi, vous faites rien?", "Non il s'est rien passé". Ils n'avaient rien vu. A deux mètres, moins de deux mètres, peut-être un mètre cinquante de chez moi. Ils étaient dans leur voiture tranquille."---

--- "Alors je reprends la lecture de la réponse "dans le cadre de chacune de ces procédures vous avez été entendu par un Fonctionnaire de Police du Commissariat d'Istres", voilà ce que écrit le Ministère de la Justice, Direction des Affaires Criminelles et des grâces. Donc je porte plainte contre un Policier, l'autre l'effraction on va laisser tomber pour l'instant, mais vous avez euh déposé deux plaintes, la première à l'encontre d'un Fonctionnaire de Police du Commissariat d'Istres et trois lignes plus loin, dans le cadre de chacune de ces deux procédures vous avez été entendu par un Fonctionnaire de Police du Commissariat d'Istres. Ca ne choque pas le Ministère de la Justice, ça ne choque pas la Direction des Affaires Criminelles et des grâces que lorsqu'on porte plainte contre quelqu'un, c'est le collègue de cette personne qui vient, euh qui vient enquêter. C'est à dire euh, je porte plainte contre une policière à Istres et ben c'est la, l'autre policière et ben c'est un de ses collègues qui enquête. Il existe pourtant ce qu'on appelle la Police des Polices, la Police des Polices, l'IGPN, l'Inspection Générale de la Police Nationale. Il existe des services qui sont là pour enquêter, euh pour enquêter, euh lors de plaintes contre des Policiers, mais là non. Là le Ministère de la Justice, le, le Chef du Bureau de la Police Judiciaire trouve ça normal que dans certains cas je porte plainte contre une policière et ben c'est son collègue qui vient. Et ce qui s'est passé, c'est que quand j'ai été entendu par cette policière et ben c'est une semaine après je reçois la convocation (propos incompréhensibles). Voilà, euh, ce n'est pas tout euh, ma famille m'avait aidé, m'avait soutenu pardon sur, sur cette affaire. D'abord j'étais pas la seule victime, eux aussi ont été nombreux, ils ont été quelques uns à être victime dans ma famille, c'était une affaire d'extorsion de fonds. Et j'avais pris, j'avais pris l'affaire en charge (propos incompréhensibles), je pensais pas qu'on aura tant d'obstacles au sein du Gouvernement. Et donc en Mars dernier, en Mars 2015, ma mère et ma grand-mère ont fait une lettre à Mr le Premier Ministre et, en lui disant, ben arrêtez les pressions à l'encontre de notre fils ou petit-fils euh regardez. Bon c'était la convocation, elle était légale, je suis rentré comme, normalement il n'y avait pas de danger et cette convocation devait (propos incompréhensibles). Et ben y a 15 jours, donc en Août 2015, euh ma mère et ma grand-mère ont reçu une lettre étrange de la part d'une division du Ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire la Direction Départementale de la Sécurité Publique euh, c'est eux qui gèrent les Policiers dans les Bouches-du-Rhône, qui indique que j'aurai déposé, alors ils indiquent (Monsieur AUBERT lit un document et le commente) "vous avez



questionné le Premier Ministre sur, ils ont pas dit sur la santé de Lionel AUBERT mais quelque chose de similaire."---

--- "Alors déjà ma mère et ma grand-mère elles me soutiennent donc elles vont pas dire est-ce que tout va bien et en plus, le Premier Ministre c'est pas un Docteur et euh, ni un Docteur de Santé, ni un Docteur pour l'économie mais ça c'est un autre point. Et euh, il n'est pas Docteur et il ne va pas s'intéresser à la Santé, à la Santé des gens."---

--- "Pourtant cette personne de la DDSP écrit ça, et euh, il dit (*Monsieur AUBERT lit un document*) "Mais Mr AUBERT a déposé depuis 2008 plus de 8 plaintes contre son épouse". Alors déjà c'est illégal de dire, vous ne pouvez pas obtenir le nombre de plaintes que votre voisin a déposé contre sa voisine, votre grand-mère, votre euh, contre d'autres personnes, contre son époux ou son épouse (propos incompréhensibles). Et pourtant euh, cette personne de la DDSP a écrit que j'avais déposé des plaintes. Et alors? Je suis en procédure de divorce depuis quelques années mais nous nous parlons avec mon ancienne épouse (propos incompréhensibles)."

--- "Nous avons signé un accord il y a deux ans et il n'y a pas de plaintes, je n'ai jamais déposé 8 plaintes, c'est faux, c'est un mensonge (propos incompréhensibles). Euh et par contre donc, donc ce courrier a ensuite quelques lignes plus tard, il indique que j'ai été convoqué par le Parquet chez un Psychiatre alors déjà c'est pas le Parquet, c'était ben, c'était le Commissariat d'Istres que j'étais convoqué chez un Psychiatre et que je n'y suis pas allé et sous entendant que je dois y retourner et voilà le problème qui se passe aujourd'hui, c'est-à-dire que alors qu'on croyait l'affaire enterrée et ben un an après, la Police ressort des affaires, c'est-à-dire cette fois-ci, c'est montré plus haut, puisque c'est monté jusqu'au Premier Ministre. C'est le Premier Ministre qui a reçu la lettre de ma mère et de ma grand-mère et , et les réponses qui sont faites, d'une part par le, donc il a demandé au Ministère de l'Intérieur et Ministère de la Justice d'expliquer ce qui c'était passé."---

--- "Le Ministère de la Justice explique que l'enquête, elle a été faite normalement, selon eux, par une collègue de cette policière et le Ministère des affaires, de l'intérieur euh (propos incompréhensibles), il va dire ben euh c'est une affaire euh c'est une affaire privée, une affaire de divorce. Oh! On a une affaire de divorce au Ministère de l'intérieur et au Ministère de la Justice euh, ils prennent euh ils prennent la peine d'ouvrir un dossier auprès des affaires criminelles et des grâces, avec un dossier suivi par le service des requêtes"---

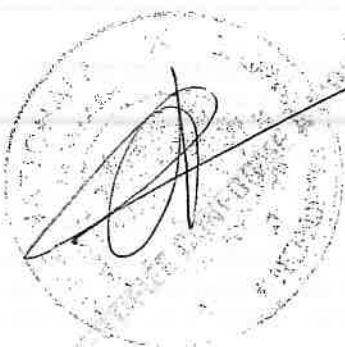
--- "Donc déjà au niveau du Gouvernement, je ne sais pas, il n'y a pas de cohérence, il n'y a pas de cohésion, euh enfin ils me semblent un epu perdu. Je parle pour cette affaire alors pour le reste vous jugerez par vous-même. Mais euh, on a euh, on a des gens qui se contredisent. Mais que va-t-il se passer quand les gens se contredisent, ça veut dire qu'ils n'arrivent pas à établir la version, c'est-à-dire ils n'arrivent pas à dire la vérité c'est que, alors d'un côté on dit c'est un Fonctionnaire, alors déjà c'est lourd, euh, ils disent qu'il y a eu une enquête contre des policiers et de l'autre, ils disent c'est une affaire familiale. Et là qu'est-ce qu'ils vont faire et ben ils vont dire "ah ben c'est une affaire qu'on comprend pas et on va renvoyer de nouveau Mr AUBERT devant un Psychiatre."---

--- "Et là je demande, euh je demande une extrême prudence sur ce qui va être fait et euh, je souhaite ne pas y aller. Je ferai tout pour ne pas y aller. Maintenant si ils viennent me chercher avec des Policiers manu militari, euh je demanderai. Je laisse cette vidéo sur internet, ma mère fera du foin, elle se débrouillera pour faire savoir ce qu'il se passe et j'espère que elle, dans l'hypothèse où je sois arrêté être (propos incompréhensibles)."

--- "Si jamais les choses tournaient mal, faites diffuser cette vidéo, merci beaucoup, à bientôt."---

--- "J'espère que tout ira bien, merci"---

--- Fin de la vidéo ---



--- Une quatrième vidéo publiée il y a 2 ans, supportant l'intitulé "**Les raisons de ma plainte contre le député Gaby Charroux**", d'une durée de 04 minutes et 43 secondes ---

--- Constatons qu'il s'agit d'une vidéo où Mr AUBERT n'apparaît pas mais reconnaissons sa voix. Il s'agit d'une vidéo avec plusieurs images texte défilant pendant que Mr AUBERT les commente ---

--- **Dès la première seconde**, apparaît à l'écran une image texte sur fond blanc avec plusieurs couleurs d'écriture: "**Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. Je suis victime depuis 3 ans d'un sujet tabou: Des francs-maçons au sein du ministère de la Justice (service DACG) peuvent demander à des policiers voyous de dresser des pièges pour enfermer des victimes dans des asiles...**" ---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes: "**Bonjour, suite à une altercation avec mon député Gaby Charroux sur le marché d'Istres, il y a une semaine, je me suis résolu à porter plainte contre lui.**" ---

--- "**Alors pourquoi je porte plainte contre ce député, je suis victime depuis trois ans d'un sujet qui est tabou, ce sont des francs-maçons au sein du Ministère de la Justice, service DACG, qui peuvent demander à des policiers voyous de dresser des pièges pour enfermer des victimes dans des asiles.**" --

--- **A 00 minute et 25 secondes**, constatons qu'il apparaît à l'écran une seconde image texte sur fond blanc avec plusieurs couleurs d'écriture et une photo avec plusieurs annotations : "**Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. Le dimanche 11 avril 2014 à 15h30, Un individu a défoncé ma porte, pénétré chez moi. Pendant ce temps, 2 policiers en civil dans une voiture immatriculée 06 me disaient qu'il ne s'était rien passé...**" ---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes: "**Le dimanche 11 Avril 2014 à 15h30, un individu a défoncé ma porte, pénétré chez moi, je l'ai vu j'étais face à lui. Pendant ce temps, il y avait deux policiers en civil dans une voiture immatriculée dans le 06, les Alpes maritime. Ils me disaient qu'il ne s'était rien passé**" ---

--- **A 00 minute et 40 secondes**, constatons qu'il apparaît à l'écran une troisième image texte sur fond blanc avec plusieurs couleurs d'écriture : "**Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. Je demande par lettre recommandée la préservation des enregistrements vidéos de ma rue... Mais ils sont effacés. Et 3 mois plus tard, une policière, Mme Céline Viciana me convoque chez un psychiatre...**" ---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes: "**Il y avait des enregistrements de vidéos surveillance, j'ai demandé par lettre recommandée la préservation des enregistrements vidéos de ma rue, mais ils ont été effacés. Et trois mois plus tard, une policière, Mme Céline Viciana me convoque chez un Psychiatre.**" ----

--- **A 00 minute et 52 secondes**, constatons qu'il apparaît à l'écran une quatrième image texte sur fond blanc avec plusieurs couleurs d'écriture : "**Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. Je refuse de me rendre chez le psy de la police, Et je fuis en région parisienne, d'où j'organise ma défense avant de redescendre à Istres**" ---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes: "**Je refuse de me rendre chez le psy de la police, je fuis en région parisienne d'où j'organise ma défense avant de pouvoir redescendre à Istres.**" ----

--- **A 00 minutes et 59 secondes**, constatons qu'il apparaît à l'écran une cinquième image texte sur fond blanc avec plusieurs couleurs d'écriture : "**Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. Parquet (procureur-adjoint M. Poulet, Police (brigadière-chef Mme Viciana), Sécurité publique des Bouches-du-Rhône... Tous, à un moment ou un autre, établissent des faux documents pour passer sous silence l'ordre donné depuis le ministère de la Justice : me faire passer pour "fou"...**" ---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes: "**Parquet, Procureur-adjoint Monsieur Olivier Poulet, Police, la**

Brigadière-chef Madame Viciana, la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ect. Tous, à un moment ou à un autre, établissent des faux documents pour passer sous silence l'ordre donné depuis le Minsitère de la Justice, me faire passer pour un fou" ---

--- A 01 minute et 17 secondes, constatons qu'il apparaît à l'écran une sixième image texte sur fond blanc avec plusieurs couleur d'écriture : **"Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. Olivier Rabot est chef du service de la police judiciaire, Direction des Affaires criminelles et des Grâces (DACG), Ministère de la Justice"** ---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes: **" Olivier Rabot est le chef du service de la police judiciaire au sein de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG), Ministère de la Justice"** ---

--- A 01 minutes et 30 secondes, constatons qu'il apparaît à l'écran une septième image texte sur fond blanc avec plusieurs couleur d'écriture : **"Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. Il existe au sein du ministère de la Justice un bureau chargé, de temps en temps, de "téléphoner" à des policiers et de leur demander de tendre des pièges à des victimes, le plus souvent pour protéger d'autres franc-maçons, c'est la DACG"** ---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes: **"Il existe au sein du ministère de la Justice un bureau chargé, de temps en temps, de "téléphoner" à des policiers et de leur demander de tendre des pièges à des victimes, le plus souvent pour protéger d'autres franc-maçons, c'est la DACG"** ---

--- A 01 minutes et 46 secondes, constatons qu'il apparaît à l'écran une huitième image texte sur fond blanc avec plusieurs couleur d'écriture : **"Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. Ces pièges, qui semblent incroyables ou impossibles à nous les simples citoyens, sont pourtant bien connus dans le domaine de la plice et de la justice. Ils portent le nom de "chantier"."**---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes: **"Ces pièges, qui semblent incroyables ou impossibles à nous les simples citoyens, sont pourtant bien connus dans le domaine de la plice et de la justice. Ils portent le nom de "chantier"."**---

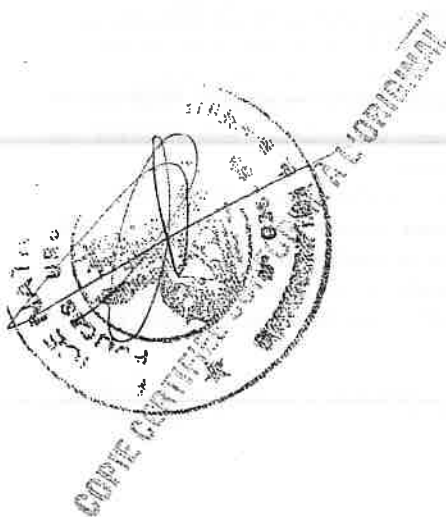
--- A 01 minutes et 57 secondes, constatons qu'il apparaît à l'écran une neuvième image texte sur fond blanc avec plusieurs couleur d'écriture ainsi qu'une image texte : **"Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. La journaliste Sylvie Coignard évoque les chantiers tendus par des franc-maçons dans son livre "Un Etat dans l'Etat"** ---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes: **"La journaliste Sylvie Coignard évoque les chantiers tendus par des franc-maçons dans son livre "Un Etat dans l'Etat. Exemple une citation "Méfie-toi, on va te monter un chantier. Cette sympathique expression typiquement policière désigne un piège"."**---

--- A 02 minutes et 13 secondes, constatons qu'il apparaît à l'écran une dixième image texte sur fond blanc avec plusieurs couleur d'écriture : **"Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. Revenons à M.Charroux. Il est inadmissible de connaître l'existence de ces pièges qui sont dressés contre de simples citoyens et de ne rien faire. "Celui qui voit un problème et qui ne fait rien, fait partie du problème", Gandhi."** ---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes: **"Il est inadmissible de connaître l'existence de ces pièges qui sont dressés contre de simples citoyens et de ne rien faire. Gandhi disait "Celui qui voit un problème et qui ne fait rien, fait partie du problème". Mr Charroux vous faites parti du problème selon moi."** ---

--- A 02 minutes et 30 secondes, constatons qu'il apparaît à l'écran une onzième image texte sur fond blanc avec plusieurs couleur d'écriture : **"Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. Dans mon histoire, ce sont le procureur M. Kiriakides et le vice-procureur M. Poulet qui ont produit de faux**



documents. Je suis privé de déposer plainte au parquet d'Aix-en-Provence..."---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes:

Dans mon histoire, ce sont le procureur M. Kiriakides et le vice-procureur M. Olivier Poulet qui ont produit de faux documents. Je suis privé de déposer une plainte au parquet contre ce Procureur ou contre Mr Poulet. En revanche je peux contre Mr Charroux, pourquoi?" ---

--- **A 02 minutes et 46 secondes**, constatons qu'il apparaît à l'écran une douzième image texte sur fond blanc avec plusieurs couleur d'écriture : **"Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. En revanche, le député Charroux aurait dû demander une commission d'enquête sur les interactions entre Chancellerie et policiers voyous. Je suis toujours menacé d'être arrêté et interné. Alors je me défends comme je peux. Aujourd'hui, j'attaque le député Charroux"** ---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes: **le député Charroux aurait dû demander une commission d'enquête sur les interactions entre la Chancellerie et ces policiers voyous. Je suis toujours menacé d'être arrêté et interné. Alors je me défends comme je peux. Aujourd'hui, j'attaque le député."** ---

--- **A 02 minutes et 59 secondes**, constatons qu'il apparaît à l'écran une treizième image texte sur fond blanc avec plusieurs couleur d'écriture : **"Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. C'est parce que des personnes comme M.Charroux s'abstiennent de dénoncer des actes criminels que ceux-ci perdurent. Le refus d'agir de M. Charroux doit être condamné".**---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes:

C'est parce que des personnes comme M.Charroux s'abstiennent de dénoncer des actes criminels que ceux-ci peut perdurer et perdurent. Le refus d'agir de M. Charroux doit être condamné".---

--- **A 03 minutes et 10 secondes**, constatons qu'il apparaît à l'écran une quatorzième image texte sur fond blanc avec plusieurs couleur d'écriture : **"Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. "Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en Informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000e d'amende.", art.434.1 du code pénal** ---

--- **" Lorsque le crime visé à l'article 434-1 constitue une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, la peine est portée à cinq ans d'emprisonnement.", art.434-2 "** ---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes:

"Il existe plusieurs articles, j'en ai sélectionné deux qui sont l'article 434-1 et 434-2 du code pénal qui punissent le fait pour des personnes qui ont connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets ou les auteurs de pouvoir les arrêter et lorsque les crimes visent les intérêts fondamentaux de la nation comme c'est le cas lorsque des francs-maçons dont main basse sur certains services au sein du Ministère de la Justice ou des parquets, il en va des intérêts fondamentaux de la nation " --

--- **A 03 minutes et 41 secondes**, constatons qu'il apparaît à l'écran une quinzième image texte sur fond blanc, couleur d'écriture noire et bande musicale : "Extraits de faux documents" ainsi qu'une ordonnance émanant du Tribunal Administratif de Paris, en date du 15 Mai 2017, concernant Mr AUBERT ---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes:

--- **"Je prends des extraits d'autres documents parce qu'il y a toute une miriane de documents à mon encontre. Il y a par exemple le Juge, Mr LALERE, Juge des référés au Tribunal Administratif, qui écrit qu'il y a eu un résultat de l'examen psychiatrique que j'ai subi. C'est faux, je me suis jamais rendu chez un Psychiatre pour cet examen"** ---

--- **A 04 minutes et 02 secondes**, constatons qu'il apparaît à l'écran une seizième image texte sur fond blanc, couleur d'écriture noire et bande musicale: **"Extraits de**



faux documents" ainsi qu'un procès-verbal d'avis magistrat, en date du 18 Novembre 2014, dont le nom/prénom du fonctionnaire de police ayant rédigé l'acte, Mme VICIANA Céline. Ce document portant des annotations. ---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes:

" De même, euh, la brigadière, euh, Céline Vicihana qui écrit que un Médecin Psychiatre, après compte-rendu de mon audition, elle semble que je suis dans des délires paranoïaques. Je ne suis jamais allé chez ce Psychiatre. De la même façon que cette personne, cette Mme Vicihana écrit que Mme Menot, Vice-Procureur a donné son autorisation pour une expertise psychiatrique." --

--- " Le problème c'est que le 18 Novembre 2014 et ben , cette Procureur n'était plus au Parquet d'Aix depuis un an. Elle était Juge et non pas Procureur à Marseille et elle est aujourd'hui au parquet de la Réunion".---

--- A 04 minutes et 38 secondes, constatons qu'il apparaît à l'écran une dix septième image texte identique à la seconde image texte de la vidéo : "**Pourquoi je porte plainte contre le député Gaby Charroux. Le dimanche 11 avril 2014 à 15h30, Un individu a défoncé ma porte, pénétré chez moi. Pendant ce temps, 2 policiers en civil dans une voiture immatriculée 06 me disaient qu'il ne s'était rien passé...**" ---

--- Pendant que l'image apparaît à l'écran, Mr Aubert commente en ces termes:

"Si ces faits vous interpellent, blouse bleu et diffusez, merci à bientôt" ---

--- A 04 minutes et 41 secondes, constatons qu'il apparaît à l'écran une dix huitième image texte dont Mr AUBERT donne également lecture : "**Réalisation : Lionel Aubert Juin 2017 Diffusion libre , CC-BY-SA Musique : Perfect Storm, "Hate"**" ---

--- Fin de la vidéo ---

--- Dont acte ---

L'OPJ



--- De même suite, ---

--- Joignons au présent les deux CD ROM contenant les vidéos exploitées. ---

--- Dont mention ---

L'OPJ

